

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2012

L'an deux mil douze et le Vendredi 07 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEROY, Maire, Conseiller Général Honoraire.

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :

- Madame Christine ROBERT qui donne procuration à Monsieur Paul BOURDON.
- Monsieur Claude CHARPENTIER qui donne procuration à Monsieur Jacques IELSCH.
- Monsieur Daniel PITICCO qui donne procuration à Monsieur Jean-Claude LEROY.
- Jean-Pierre CROQUET.

Monsieur Paul BOURDON été nommé secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité des comptes rendu des Conseils municipaux des 09 novembre et 1^{er} décembre 2012. Il est demandé que le procès-verbal, consultable en mairie, accompagne le compte rendu lors de l'envoi.

Monsieur le Maire informe le conseil que la signature de la promesse de vente avec la société LAMY CONCEPT pour l'achat de 4 parcelles du lotissement du Moulin Neuf aura lieu chez Maître AUDEUX le 12 décembre 2012.

ACCEPTATION D'UN CHEQUE DE REMBOURSEMENT

L'achat de produits d'entretien à la société SAS DENIDIS ayant été facturé deux fois par erreur, le conseil accepte le chèque de remboursement de 83.68€.

REVISION DES PRIX DES TERRAINS COMMUNAUX DU LOTISSEMENT DU MOULIN NEUF

Le Conseil ayant souhaité réviser les prix de vente des terrains du Lotissement du Moulin Neuf du fait de l'évolution du marché de l'immobilier, une commission s'est réunie et il est proposé de retenir les propositions de cette dernière. Les nouveaux prix de vente, nets vendeur, TVA comprise sont ainsi fixés : Lot n°45: 40 000€ TTC, Lot n°51: 53 000€ TTC, Lot n°52: 60 000€ TTC, Lot n°53: 65 000€ TTC. Les frais de branchements de chaque parcelle restent à la charge de l'acquéreur et s'élèvent à 1 056.47€ HT soit 1 09362€ TTC par branchements.

DEVIS TRAVAUX SUR CHEMIN DES ROMAINS, ROUTE DE LA GARENNE

Le conseil accepte le devis de la SARL GIRARD pour la remise en état de l'entrée du chemin « des romains » Route de la Garenne et le décapage des banquettes, pour un montant total de 1 800€ HT soit 2 152.80€ TTC.

DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le Maire informe le conseil que le SIVOM des communes du canton de Sergines a dressé la répartition des charges de fonctionnement du gymnase entre les communes adhérentes et ce au prorata du nombre d'habitants pour les années 2010, 2011 et 1^{er} semestre 2012. La participation de Sergines s'élevant à 7 350€, le conseil accepte de créditer le compte 6554 pour permettre le paiement. Un état récapitulatif des charges ventilées du gymnase ayant été reçu, il sera communiqué.

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CANTINE

Le Maire rappelle au conseil que des fonds européens du FEADER, non prévus initialement, ont été attribués à la commune pour la construction de la cantine. Afin de respecter la règle d'un taux de 80% maximum de subvention pour les constructions publiques, il est nécessaire de modifier le plan de financement initial et de diminuer la part du contrat de canton affectée à cette construction. Elle était initialement de 44 712€, nous n'utiliserons que 6 261€. Le Conseil accepte ce nouveau plan de financement et décide d'affecter le reliquat de 38 451€ de la manière suivante : 12000 € seront utilisés pour la réfection du club des aînés et 26 451€ pour celle du foyer Rural. Le Conseil Général ayant versé à la commune un 1^{er} acompte de 22 356€, la commune effectuera le remboursement dès réception du titre de recettes et demandera la réaffectation comme indiqué ci-dessus.

Un tableau récapitulatif du financement de la construction du restaurant scolaire ainsi que la ventilation des diverses dépenses par communes du regroupement sera communiqué aux membres du Conseil et aux communes du regroupement.

ACTUALISATION DU PRIX DES COMPTEURS D'EAU DETERIORES A CAUSE DU GEL

Le tarif facturé pour le remplacement d'un compteur d'eau par la commune n'ayant pas été révisé depuis 1996, le conseil décide d'actualiser le prix du remplacement. Les nouveaux tarifs facturés seront de 50€ pour un compteur de diamètre 15 et de 55€ pour un diamètre 20.

VOTE DES INDEMNITES POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le montant total et la répartition par filières des primes et indemnités annuelles du personnel communal.

ACHATS DIVERS

Le Conseil accepte le remplacement de la guirlande électrique qui illumine la mairie pendant les fêtes pour un montant de 1 699.40€ TTC et l'achat d'un store pour un logement de la gendarmerie d'un montant de 97.50€ TTC.

CONVENTION MAIRIE DE PONT-SUR-YONNE POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SCOLARITE EN CLASSE CLIS

Le Conseil Municipal accepte la convention adressée par la Mairie de Pont-sur-Yonne concernant la répartition intercommunale des charges des écoles accueillant des enfants de plusieurs communes, et scolarisés en CLIS « Classe pour l'Inclusion Scolaire ». La commune de Sergines comptant un élève scolarisé en CLIS à l'école Paul Bert à Pont-sur-Yonne participera à hauteur de 425€ pour l'année scolaire 2012/2013.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Le Maire fait part au conseil du départ à la retraite de Monsieur Alain LEVASSEUR au 31 décembre 2012. Un poste sera ouvert pour le remplacer à compter du 1^{er} mars 2013.

➤ Le conseil attribue à Monsieur Julien SCHWARTZ, le logement n°6 devenu disponible du bâtiment situé au n° 3 de la rue de l'hôtel de ville.

➤ Le Maire informe le conseil de la demande de l'Etablissement Habilité pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) d'emprunter à la commune de la vaisselle et du mobilier pour sa manifestation de fin d'année. Compte tenu des demandes répétées de prêts de vaisselle et de mobiliers et des frais engendrés pour la commune en personnel chargé de tout acheminer, installer, démonter et replacer, alors qu'il s'agit d'un établissement cantonal, le conseil accepte de manière exceptionnelle de prêter ce matériel mais sous condition d'un dédommagement fixé à 250 € correspondant à une partie du temps passé par les employés communaux.

➤ Le Maire donne lecture au conseil du courrier de Monsieur Jean VIAUD, domicilié à Sergines qui demande à la commune de bien vouloir couper les sapins qui sont en bordure de sa propriété et dont les racines gênent sa haie de lauriers. Le conseil décide de se rendre sur place afin de constater et de prendre sa décision.

- Le Maire fait part au conseil des lettres de démission du Président et de la Secrétaire de l'association Sportive de SERGINES à compter du 1^{er} janvier 2013.

La séance est levée à 23 heures.

Le Maire,
Conseiller Général Honoraire

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Claude LEROY". The signature is fluid and includes a small flourish at the end.

Jean-Claude LEROY.